



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES et CAER réservés

Section : ARTS PLASTIQUES

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Michel GRAVOT
Président du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CAPES et CAER réservés d'arts plastiques

CADRE RÉGLEMENTAIRE	p. 3
REMARQUES DU PRÉSIDENT DU JURY	p. 6
LES CHIFFRES DU CONCOURS	p. 8
ADMISSIBILITÉ	p. 9
ADMISSION	p. 15



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CADRE RÉGLEMENTAIRE

NOR : *MENH1241550N* - note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 □

Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat

Le **dossier est adressé par le candidat** dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le **jury examine le dossier de RAEP** et fixe la liste des **candidats déclarés aptes** qui seront **autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission**. Le dossier n'est pas noté.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui **se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé** peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant **valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes**



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il **indique et commente ses choix** tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être **dactylographiée** en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et **être ainsi présentée** :

Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm, sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'**authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie** du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les **critères d'appréciation du jury** porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Épreuve d'admission : entretien avec le jury

Durée de la préparation : 30 minutes. Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une **présentation par le candidat de son dossier de Raep** (10 minutes maximum) **suivi d'un échange avec le jury** (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'**approfondir les éléments contenus dans le dossier**. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

La seconde partie comporte un **exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury**.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le **jury détermine un sujet** pour lequel il demande au **candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant**, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant

le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'**approfondir les différents points développés par le candidat**. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un **questionnement** touchant plus particulièrement la **connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice** du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Sources :

- <http://www.education.gouv.fr/siac2>

- « Accès aux corps de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation », BOEN n° 47 du 20 décembre 2012 – Rubrique Personnels –



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

REMARQUES DU PRÉSIDENT DU JURY

La quatrième session du CAPES-CAER réservés d'arts plastiques se caractérise par une baisse considérable du nombre de candidats ; à tel point qu'il se révèle inférieur à celui des postes offerts au concours.

Sans nul doute arrivons-nous en fin d'un cycle, cycle où les quatre années ont permis de recevoir des professeurs motivés et dont les conditions administratives attendues leur permettaient de se présenter à ce concours.

Nous regrettons toutefois, à nouveau, que certains candidats inscrits n'aient pas poursuivi la démarche entreprise initialement, en n'envoyant pas le dossier RAEP attendu.

De même nous déplorons le fait que d'autres, heureusement peu nombreux, n'aient pas suffisamment mesuré les enjeux de ce concours, faute d'une préparation sérieuse et d'une réflexion suffisamment distanciée.

Le déroulement du concours, cette année encore, a toutefois permis le succès de professeurs motivés dont l'implication a prouvé leur envie de se stabiliser dans le métier et dont la formation suivie a permis de révéler les progrès accomplis dans leur cheminement de professeur. Ainsi est-il intéressant de constater que certains enseignants se sont présentés plusieurs fois au concours pour enfin l'obtenir, grâce à leur détermination et au processus de formation auquel ils se sont astreints.

Je ne peux que réitérer mes propos antérieurs en pointant l'incidence d'une préparation spécifique qui témoigne de l'intérêt porté à l'enseignement des arts plastiques et à l'expérience personnelle sous ses diverses composantes. La pratique professionnelle, mise en valeur par ce dossier RAEP, constitue ici la base de ce concours. Encore faut-il qu'elle conduise, de la part du jury, à y percevoir tant une réflexion pertinente sur les expériences pédagogiques et didactiques relatées, qu'une aptitude à proposer des évolutions possibles, voire des remédiations. Son inscription dans un contexte institutionnel actualisé, porteur de valeurs attendues, fait aussi partie des enjeux de questionnement ; le candidat doit s'y préparer.

En revenant sur les deux composantes de ce concours, il m'apparaît important d'en cibler l'essentiel et de faire surgir, au risque de me répéter au fil de ces années, ce qui doit faire véritablement sens pour le candidat.

La première composante de l'épreuve, fondée sur le dossier RAEP (le parcours professionnel et la proposition de séquence), doit permettre d'emblée l'appréciation d'une posture professionnelle authentique où le candidat a su cerner la spécificité d'un contexte d'exercice, les exigences d'une pédagogie adaptée et les intentions en cohérence avec les contenus d'enseignement. La prise en compte d'un public particulier d'élèves, les contraintes liées au domaine institutionnel ou encore la réponse aux attendus des programmes constituent autant de lieux de questionnement auxquels les candidats doivent pouvoir répondre. Comment engager des élèves dans une véritable pratique d'ordre artistique s'il n'y a pas une réflexion sur la particularité d'un environnement et une prise en considération du public enseigné ? Comment contribuer à la formation de l'élève s'il n'y a pas également ce sentiment d'appartenance à une communauté éducative où se croisent divers regards ?



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La seconde composante de l'épreuve sollicite aussi un vécu professionnel authentique ; elle s'ancre sur l'expérience que relate le candidat.

Le jury s'est montré attentif aux candidats capables, lors de ce premier temps de présentation, d'exposer clairement les choix opérés dans un parcours professionnel et d'en motiver les partis pris.

La question formulée par le jury permet à l'enseignant candidat d'en cerner le sens sous-jacent. Faisant suite au constat d'un manque dans le dossier, ou au besoin d'un complément d'informations, la question permet au candidat d'exposer sa connaissance des enjeux d'enseignement.

Ainsi va-t-il montrer, son aptitude à travailler les écarts entre ce que fait apparaître son dossier et les pistes nouvelles que suggère la question donnée par le jury. Il ne s'agit nullement de produire une réponse stéréotypée mais davantage de s'engager dans un processus de réflexion qui mette en évidence une volonté de maîtriser la didactique des arts plastiques, de ses enjeux et de la culture artistique qui y est liée. Le candidat y explicite ses choix, ses partis pris et les alternatives qu'il envisage. Il y fait apparaître une très bonne culture artistique.

D'un point de vue général, le jury évalue la qualité d'expression, la clarté des propos tenus et l'aptitude à se saisir des questions sous diverses facettes. La qualité d'un échange avec le jury témoigne de la transposition possible d'une posture d'enseignant devant ses élèves.

Il s'est également révélé très sensible à la motivation des candidats et au plaisir à enseigner dont ils font preuve.

A l'issue de cette quatrième session, les conditions requises pour s'inscrire aux prochaines sessions de concours évoluent. Que les futurs candidats y soient attentifs ! Elles vont permettre de stabiliser des situations professionnelles pour des enseignants qui jusqu'alors n'avaient pu se présenter à ces CAPES et CAER réservés.

La fin de ce cycle de quatre années me conduit enfin à remercier très chaleureusement tant les personnes gestionnaires qui ont contribué hautement à l'organisation de ce concours que les professeurs membres de jury qui ont fait preuve d'un grand professionnalisme.

Un merci tout particulier à mon collègue vice-président.

Michel GRAVOT

LES CHIFFRES DU CONCOURS

BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ

CAPES – Public (Nombre de postes : 60)		CAER – Privé - Nombre de postes : 10	
Nombre de candidats inscrits	115	Nombre de candidats inscrits	45
Nombre de candidats non éliminés	41 soit 35,65% des inscrits	Nombre de candidats non éliminés	24 soit 53,33% des inscrits
Nombre de candidats admissibles	37 soit 90,24% des non éliminés	Nombre de candidats admissibles	22 soit 91,67% des non éliminés

BILAN DE L'ADMISSION

CAPES – Public		CAER – Privé	
Rappel : Nombre de candidats admissibles	37	Rappel : Nombre de candidats admissibles	22
Nombre de candidats non éliminés	36 soit 97,30 % des admissibles	Nombre de candidats non éliminés	21 soit 95,45 % des admissibles
Nombre de candidats admis sur liste principale	19 soit 52,78 % des non éliminés	Nombre de candidats admis sur liste principale	10 soit 47,62 % des non éliminés
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0	Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	1 soit 04,76 % des non éliminés

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission		Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission	
Moyenne des candidats non éliminés	09,76 / 20	Moyenne des candidats non éliminés	11,58 / 20
Moyenne des candidats admis sur liste principale	12,54 / 20	Moyenne des candidats admis sur liste principale	14,80 / 20
		Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire	10,25 / 20

Barre de la liste principale	08 / 20	Barre de la liste principale	10,75 / 20
Barre de la liste complémentaire	-	Barre de la liste complémentaire	10,25 / 20



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ADMISSIBILITÉ

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

INTRODUCTION

L'épreuve d'admissibilité du concours réservé d'arts plastiques consiste en une évaluation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), composé de deux parties permettant d'apprécier le parcours du candidat et sa posture dans l'exercice du métier de professeur.

Le dossier vise à rendre compte d'une pratique ; il doit être rédigé avec la plus grande attention afin de valoriser les points attendus. À cet égard, en tant qu'objet de communication, il doit faciliter la lisibilité du propos tenu et en optimiser la compréhension.

Le candidat doit faire viser le dossier RAEP par le chef d'établissement, qui en authentifie le contenu, afin de lui permettre de s'inscrire dans le cadre légal du concours.

Il devra veiller également à ne pas confondre les concours auxquels il s'inscrit, le concours réservé ou le concours interne. À ce titre, nous rappelons que chacun de ces deux concours comporte ses propres attendus et enjeux, même si tous les deux ont comme première étape la constitution d'un dossier RAEP. En effet, les modalités d'évaluation des dossiers diffèrent : contrairement à celui du concours interne, le dossier RAEP du concours réservé ne fait pas l'objet d'une notation chiffrée.

Tout d'abord, le dossier doit rendre compte d'une posture d'enseignant conforme aux valeurs républicaines. Il est en cela crucial de se référer au *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* de 2013. Rappelons-en ici les compétences attendues d'un professeur dans ce domaine : « *Faire partager les valeurs de la République ; inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques* ».

Nous conseillons aux candidats de se référer aux rapports de jury des sessions précédentes. Ils sont à considérer comme des vrais outils de préparation à cette épreuve.

Le dossier RAEP est **composé de deux parties** : la première est consacrée à la présentation du parcours professionnel sous la forme d'un **curriculum vitae rédigé**, la seconde consiste en la **description et l'analyse d'une séquence d'enseignement**.

1. Le dossier :

La présentation doit en être soignée et structurée. En cela, le sommaire est fortement conseillé. Par ailleurs, une pagination et une mise en page claire et aérée attestent d'une compétence à communiquer. Le dossier doit être dactylographié en Arial 11 avec un interligne simple, au format de 21 x 29,7 cm. Il comporte des marges à droite et à gauche de 2,5 cm, en bas et en haut de 1,25 cm minimum, sans retrait en début de paragraphe. Le dossier doit être solidement agrafé ou relié et comporter la page de garde officielle du dossier RAEP « concours du Capes réservé ».

Les candidats veilleront à respecter le nombre de pages exigé : huit dont deux pages pour la première partie, et six pour la seconde partie et **des pages d'annexes (dix maximum)**.

L'interligne doit être utilisé afin de permettre une lecture fluide du propos. L'appui sur des textes théoriques ou le recours à des citations sont possibles mais ceux-ci doivent être convoqués à bon escient, analysés et argumentés, en lien avec le propos. La maîtrise de la langue française constituant l'une des compétences de tout enseignant, une attention devra être portée à l'orthographe et à la syntaxe.

I - Rédaction du curriculum vitae :

La forme attendue est de deux pages maximum, et vise à rendre compte du parcours professionnel et des raisons qui ont conduit le candidat à se présenter au concours pour devenir professeur d'arts plastiques.

Il ne s'agit pas de lister les différents établissements scolaires, classes, responsabilités... par ordre chronologique mais bien d'articuler ses différentes expériences et formations professionnelles, permettant de mesurer la cohérence et la richesse d'un parcours.

Il y est attendu une réflexion sur le métier et un regard rétrospectif sur des expériences et des missions effectivement exercées.

II - La séquence d'enseignement :

La seconde partie s'appuie sur une expérience d'enseignement attestant d'une pratique vécue, singulière — sans viser l'exceptionnel —, montrant une posture réflexive et lucide sur les orientations didactiques et pédagogiques de la situation décrite.

Elle permet au jury de se faire une image de la posture professionnelle du candidat, de sa capacité à inscrire la situation exposée dans le cadre des programmes et des textes institutionnels en vigueur.

Il est pertinent de décrire succinctement une situation permettant d'appréhender la réalité de la classe : la place de l'élève, de l'enseignant, le scénario pédagogique, les choix didactiques... Cette situation, plus que d'un simple descriptif, doit faire l'objet d'une réflexion sur ce qui est mis en jeu, montrant que le candidat sait évaluer sa pratique et mesurer des écarts par rapport aux intentions qu'il s'était fixées.

Pour la session 2016, si la forme du dossier a été globalement maîtrisée, le fond aurait dû s'inscrire davantage dans une pratique d'enseignement des arts plastiques visant l'acquisition d'apprentissages et de contenus (dispositif, objectifs clairs et hiérarchisés, modalités d'évaluation ciblées, références artistiques convoquées).

Les candidats sont invités à montrer qu'ils savent conduire une réflexion sur les enjeux de l'enseignement des arts plastiques et mettre en œuvre des scénarios pédagogiques motivants et pertinents. À titre d'exemple, une séquence ne doit pas comporter un nombre de séances inconsidéré, source d'un essoufflement du dispositif.

Le candidat veillera à inscrire sa séquence dans le respect des programmes. De même, il sera attentif à la maîtrise du vocabulaire. *Consignes, contraintes, incitations, sujets ou thèmes* ne sous-tendent pas les mêmes enjeux pédagogiques et didactiques.

Les œuvres choisies en référence sont parfois illustratives et pourront faire modèle en étant prématurément présentées aux élèves comme solutions possibles au problème posé. Il est nécessaire

de s'interroger sur leur place et leur effet dans le dispositif du cours. Comment se justifie et se lie-t-elle finement aux intentions développées dans les propositions de cours ?

La place et le rôle de l'évaluation dans le dispositif de cours répondent à des choix pédagogiques fondamentaux. Évaluation diagnostique, évaluation sommative, évaluation formative ? Autoévaluation, évaluation positive ? Le candidat, futur enseignant, se doit d'opérer des choix sur les moments et les formes de l'évaluation, geste pédagogique qui doit permettre aux élèves de repérer leurs acquis.

Un regard doit être porté sur la dimension artistique de la discipline. Parfois, le dispositif pédagogique reste trop orienté vers le savoir-faire et les aspects techniques, par la conduite d'exercices trop dirigés. La pratique est essentielle. Il est indispensable de lui donner une place centrale dans le cours d'arts plastiques. Quelles expérimentations ? Quels processus de création ? Quelle démarche ? Pour quels apprentissages ? Autant de questions qui doivent conduire les élèves à conscientiser cette articulation entre le faire et la pensée.

Le candidat doit se poser ces questions essentielles : quels sont mes objectifs d'apprentissage pour les élèves ? Que vais-je mettre en place pour qu'ils y parviennent ? Qu'ont-ils appris à l'issue de la séquence ? Quels sont les écarts entre mes intentions et les résultats obtenus ?

Le jury attache une grande importance à la distanciation et à l'analyse réflexive dont témoigne le candidat sur la portée de son enseignement.

III - Les annexes :

Les annexes sont constituées de dix pages au maximum. Il est vivement conseillé d'exploiter cette possibilité. En effet, la reproduction de travaux d'élèves en nombre permet au jury de se représenter plus clairement ce qu'il s'est joué dans le cours d'arts plastiques. Le candidat devra toutefois veiller à apporter un grand soin à la qualité des images reproduites.

Les documents annexes, fiches de cours, fiches d'auto-évaluation, etc. doivent être des outils conçus par le candidat et non plagiés ou copiés sans réelle appropriation sur des sites académiques.

Une attention particulière doit être également portée à la maîtrise des œuvres, des artistes, et des références convoquées (choix des reproductions, noms d'artistes, titres, dates, lieux d'exposition...).

Il a été noté cette année que les candidats ont su tenir compte des remarques et des conseils des rapports de jury précédents. Nous invitons les prochains candidats à faire de même en consultant l'ensemble des rapports depuis 2013.

IV - Les critères d'appréciation du dossier :

L'admissibilité du candidat n'est pas soumise à une notation chiffrée mais à une évaluation déterminée par les critères suivants :

COMPÉTENCES	ATTENDUS
1. Pertinence du choix de la situation décrite	<ul style="list-style-type: none"> • La séquence est présentée avec précision. • Elle relève au sens plein de l'enseignement des arts plastiques. • La stratégie relève de véritables choix didactiques et pédagogiques
2. Maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite	<ul style="list-style-type: none"> • La séquence décrite montre une cohérence entre dispositif de cours et programmes • Elle cible des enjeux artistiques. • Visant des apprentissages et des compétences, elle intègre une évaluation • Elle prend en compte la spécificité des publics. • La pratique des élèves est valorisée. Le statut de la production est interrogé.
3. Capacité d'analyse et de mise à distance de la pratique présentée	<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat témoigne d'une prise de recul dans l'analyse de la situation exposée • Des choix didactiques et pédagogiques sont affirmés, justifiés et argumentés • Il analyse les effets de sa pratique et en tire des conséquences.
4. Structuration du propos	<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat a construit un développement, à partir d'un plan.
5. Qualité de l'expression écrite	<ul style="list-style-type: none"> • Clarté / précision / Maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- ARDOINO Jacques : *Les avatars de l'éducation : problématiques et notions en devenir*, Presses Universitaires de France, 2000.
- BOURDIEU Pierre, *Penser l'art à l'école*, Actes sud, 2001.
- CHATEAU Dominique, *Arts plastiques, archéologie d'une notion*, éditions Jacqueline Chambon, 1999.
- DANTO Arthur, *La Transfiguration du banal*, Seuil, 1989.
- DEWEY John, *L'art comme expérience*, Gallimard, 2010.
- DE DUVE Thierry, *Faire école (ou la refaire ?)*, Les Presses du Réel, Critique, théorie et documents, 2008.
- DE KETELE Jean-Marie, *L'évaluation : approche descriptive ou prescriptive*, Bruxelles, De Boeck, 1986.
- FOURQUET Jean-Pierre, *L'art vivant au collège : Rencontres avec des œuvres et des artistes contemporains*, CRDP Champagne-Ardenne, 2004.

- FOZZA Jean-Claude, GARAT Anne-Marie, PARFAIT Françoise, *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003.
- AILLARD Bernard-André, *Arts plastiques ; éléments d'une didactique critique*, P F , coll. éducation et formation, Paris, 1997.
- GENET-DELACROIX Marie-Claude et TROGER Claude, *Du dessin aux arts plastiques : histoire d'un enseignement*, CRDP d'Orléans-Tours, 1994.
- KORCZAK Janusz, *Quand je redeviendrai petit*, FaberEds, 2013.
- PERRENOUD Philippe, *L'évaluation des élèves. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages*, Bruxelles, De Boeck, 1998.
- REDIE Florence de, *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne et contemporain*, Paris, Larousse, 2008.
- RIE Philippe, *Apprendre... oui, mais comment ?* Paris, ESF, 1987.
- RIE Philippe, *La pédagogie entre le dire et le faire*, E F, coll. Pédagogies, Paris, 1997.
- MICHAUD Yves, *Enseigner l'art ? Analyses et réflexions sur les écoles d'art*, éd. J. Chambon, 1993.
- PELLISSIER Gilbert, *Arts plastiques : Que l'école est belle ou petit plaidoyer pour un certain flou*, Communic'actions, Rectorat de Paris, 1991.
- SOURIAU Etienne, *Vocabulaire d'esthétique*, Presses Universitaires de France, 2010.

REVUES, COLLOQUES

- Colloque sur l'artistique: *Arts plastiques, art et enseignement*, Intervention de Gilbert Pélissier, Inspecteur Général Arts Plastiques, Saint Denis, Université d'art et d'histoire, 23 et 24 mars 2011
- *Définir et construire une problématique, construire des problématiques et problématiser, Problématique - Problématiser – Problématisation*, *Arts plastiques*, Académie de Lille, Septembre 2006
- *Du dessin aux arts plastiques, repères historiques et évolution jusqu'en 1996*, Marie-Jeanne Brondeau-Four et Martine Terville-Colboc, site disciplinaire d'arts plastiques de l'Académie de Nantes
- *L'approche par compétences en arts plastiques*, Bernard-André AILLARD, maître de conférences honoraire en didactique des arts plastiques, Université-I F d'Aix-Marseille, France Intervention à Marseille le 18 mars 2009.
- *L'art peut-il se passer de commentaire(s)?* Colloque au MAC/VAL du 25 mars 2006, Philippe Sabourdin (IA-IPR d'arts plastiques, Paris)
- *L'imprévisibilité du visible, la question de la pratique*, IUFM de Bretagne, 28 mars 2012
- *Pratiques et arts plastiques. Du champ artistique à l'enseignement*, (Actes de l'université d'été août 1997), Rennes, PUR, 1998.
- *(Que) faut-il comprendre pour éduquer ? Que faut-il comprendre pour enseigner ?*, D'après Philippe Perriou, cours et conférences en Arts de l'IF de Lyon Philippe Perriou, 200



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- *Trois grandes positions en éducation et leurs liens avec la transmission des savoirs en matière d'éducation artistique*, C. Vieaux, IGEN d'arts plastiques, Octobre 2011
- *Verbalisation / explicitation / entretien d'explicitation, Comprendre et situer la «verbalisation» en arts plastiques au regard de l'explicitation*, académie de Paris, C. Vieaux, I E N d'arts plastiques, Octobre 2012.

Documentation officielle :

- Nous recommandons à tous les candidats la consultation des sites d'arts plastiques des académies et du portail national EDUSCOL d'arts plastiques : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>
- Nous leur recommandons également la consultation des pages du système d'information et d'aide aux concours disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>
- note de service n° 2015-080 du 27-5-2015 : « Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés (enseignement public et enseignement privé sous contrat), de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2016 » : Bulletin officiel n° 23 du 4 juin 2015



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ADMISSION

Epreuve orale professionnelle

CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'admission vise à reconnaître les aptitudes du candidat à rendre compte oralement d'une situation professionnelle concrète. Le candidat sera amené à éclairer son expérience professionnelle et sa pratique.

Durée de la préparation : 30 minutes. Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum. Coefficient 1.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve : Elle consiste en une présentation orale de son dossier RAEP (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes maximum).

Seconde partie de l'épreuve : Elle consiste en une présentation orale à partir d'une question posée par le jury (10 minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (20 minutes maximum).

SE PRÉPARER À L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

Pour un professeur en exercice, se préparer à un concours de titularisation suppose d'emblée une forme de reconnaissance des acquis professionnels doublée d'une prise de conscience d'un niveau à atteindre. L'épreuve orale exige beaucoup du candidat, qui doit croiser les programmes du collège et du lycée, montrer une certaine connaissance du système éducatif, avoir acquis une solide maîtrise des enjeux de la discipline et posséder un bagage culturel maîtrisé et renouvelé. Le candidat qui se présente au concours fait ainsi face à un travail de préparation important qui doit enrichir son enseignement et faire évoluer sa pensée.

Il est regrettable de constater qu'au terme de cette ^{ème} session, certains candidats ne montrent pas une prise en compte des conseils présents dans les rapports de jury antérieurs.

Avant l'épreuve :

Le candidat doit bien relire son dossier RAEP, se replacer dans la perspective du contexte dans lequel a été réalisée la séquence... En effet, le jury a noté que certains candidats peinent à se remémorer la mise en



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

œuvre de leur dispositif pédagogique. Il est ainsi conseillé de choisir une séquence récente afin d'avoir encore présents à l'esprit la démarche pédagogique et le travail avec les élèves.

Est-il nécessaire de rappeler que s'il n'est pas noté, le dossier est néanmoins sujet à une évaluation pour déterminer l'accès à l'admissibilité ? La lecture attentive par le jury permet d'en répertorier les qualités et faiblesses. Aussi la prestation orale qui s'ensuit prendra-t-elle alors toute son importance, notamment par rapport à des dossiers jugés initialement « pauvres ».

Les compétences orales tiennent une place importante dans l'évaluation de l'épreuve d'admission. Le jury est attentif au potentiel du candidat capable de :

- faire émerger du sens à partir des points saillants du dossier.
- maîtriser les enjeux scientifiques, techniques, didactiques et pédagogiques.
- analyser et mettre à distance.
- structurer avec clarté et précision son propos.
- se référer à la grille d'évaluation de l'épreuve présente en annexe.
- Envisager des remédiations

Dans les meilleures prestations, les candidats ont veillé à structurer leur pensée dans chacune des parties de l'épreuve.

Pour une gestion optimale du temps imparti, il est conseillé de s'entraîner préalablement à une synthèse du dossier RAEP (parcours et séquence). Ainsi, le candidat pourra-t-il mettre à profit ses trente minutes de préparation pour traiter la question qui lui est soumise.

LES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ÉPREUVE:

En salle de préparation : 30 minutes

Seul un exemplaire du dossier RAEP est remis au candidat accompagné de la question du jury. Cette question est unique, adaptée à chaque dossier et était introduite, jusqu'alors, de la manière suivante :

« À partir de l'expérience professionnelle décrite dans votre dossier RAEP, vous répondrez à la question suivante :... ».

Elle est constituée par le jury qui a lu attentivement le dossier RAEP. Elle peut repérer une partie ou un aspect du dispositif qu'il s'agira de développer, de préciser ou de prolonger. Le candidat peut ainsi s'en saisir lors de sa préparation. Du papier brouillon est mis à sa disposition.

Se saisir de la question



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le candidat doit s'approprier la question posée, en analyser chaque terme et cibler son propos à venir... sans s'enfermer d'avance dans une démonstration artificielle. Qu'il sache en effet que la mobilité de sa réflexion sera une des qualités les plus attendues lors de l'entretien.

Il est donc important d'en travailler les termes en veillant à leurs articulations possibles.

Il n'existe pas de réponse-type attendue. Le candidat est libre d'organiser sa pensée pour établir le cheminement de sa réflexion.

Rappelons qu'une analyse n'est pas une simple description de séquence, mais une véritable mise à distance argumentée qui permet de mesurer ce que les élèves ont appris et dans quelles conditions.

Devant le jury

Le dossier sert d'appui tant au candidat qu'aux examinateurs qui peuvent à tout moment s'en servir pour soutenir un propos.

Rappel : Il est conseillé au candidat d'exploiter pleinement les dix minutes de présentation (parties 1 et 2). Cependant, s'il n'utilise pas l'intégralité des dix minutes dont il dispose pour ses deux exposés, le jury l'interrogera directement sans compensation du temps inutilisé.

Lors des échanges, le candidat ne doit pas hésiter à dire ce qu'il ne comprend pas d'une question posée par le jury. Elle peut ainsi faire l'objet d'une reformulation.

1^{ère} partie : présentation du dossier RAEP

- 10 minutes de présentation du dossier :

Il est recommandé d'équilibrer le temps de présentation de son parcours professionnel et celui du dispositif de la situation d'enseignement. Le questionnement sur l'enjeu professionnel est important, mais il ne s'agit pas de « s'épancher ». Il s'agit d'opérer une réflexion sur ce que l'on tire de ses expériences au regard de la séquence présentée : opérer une mise à distance, se positionner par rapport à une évolution et évoquer dans une posture d'enseignant son rapport à l'élève.

- 20 minutes d'entretien:

L'objectif de cet échange est de soulever et clarifier des points abordés lors de la présentation du candidat.

Une attitude de défiance n'est pas de mise. La commission de jury ne cherche jamais à poser des pièges au candidat ni à le déstabiliser. Elle apprécie la qualité des questionnements et des cheminements de pensée, tout comme la capacité à adopter une posture ouverte et la réactivité aux questions posées. Le candidat



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

peut prendre le temps nécessaire, après une question posée par le jury, pour l'analyse et la réflexion. La prestation du candidat révèle à ce moment sa posture d'enseignant, capable :

- d'utiliser le tableau, pour étayer un propos par des schémas explicites,
- de maîtriser sa prise de parole,
- de se positionner devant son auditoire.

De même, le jury attend-il du candidat une connaissance suffisante des programmes, lui permettant d'articuler ses choix avec les enjeux de la discipline. Les notions qui y figurent — forme, espace, couleur, matière, lumière, temps et corps — sont sources de questionnements permanents. Les objectifs d'apprentissage sont également à lier étroitement à l'évaluation qui en est faite. Le jury a relevé trop de confusions dans l'utilisation du vocabulaire spécifique des arts plastiques. Il est conseillé d'être précis et de maîtriser chacun des termes utilisés.

Le candidat doit également être capable de prendre en compte la spécificité des publics pour favoriser la réussite de chaque élève.

Le professeur doit étayer son enseignement en utilisant judicieusement le champ artistique : les références sont alors sélectionnées avec pertinence. Le jury y est particulièrement sensible. Lors de cette session, le jury a de nouveau constaté que les partenariats dans le cadre du PEAC n'étaient souvent présentés que de manière anecdotique ou illustrative, faisant parfois illusion. Il est important de questionner la place et le rôle d'un partenariat à travers l'attention apportée au rôle de l'intervenant, à l'organisation de l'enseignement, aux bénéfices attendus d'un déplacement vers un lieu culturel.

Enfin, le candidat doit adopter un positionnement éthique et déontologique et ne pas être désarçonné si des questions de cet ordre lui sont posées ; il doit s'y préparer.

2^{ème} partie : saisie de la question

- 10 minutes de présentation de la réflexion personnelle

Il est conseillé au candidat de ne pas émettre de jugement sur la difficulté de la question et de garder une juste distance face au jury.

C'est le moment où le candidat va pouvoir démontrer sa faculté d'analyse, d'organisation et d'articulation de sa pensée. Pour cela, réfléchissant à un plan précis, le candidat pourra exposer un propos clair et construit. Les digressions inutiles, souvent remarquées par le jury, sont à éviter.

- 20 minutes d'entretien :

Les compétences d'expression orale et de conduite d'une argumentation sont tout particulièrement sollicitées chez le candidat lors de l'entretien : savoir écouter, répondre aux questions, cerner les termes de la question. Savoir adopter une posture ouverte.

Le jury tient compte des éléments de réponse apportés par le candidat pour l'amener à approfondir et à ouvrir son propos. Les meilleures prestations ont été celles qui ont su proposer des remédiations à leur construction de séquence en envisageant de nouvelles pistes, apportant ainsi la démonstration de leur



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

aptitude à la mise à distance, de la mobilité de leur réflexion, de leur capacité d'investigation. Le candidat doit être capable de renouveler, revisiter ses pratiques d'enseignement, avec réactivité et dynamisme. Il est pour cela souvent nécessaire de savoir se remobiliser, déplacer son propos de manière posée et avec modestie.

L'entretien permet en effet de faire évoluer son discours, de délivrer une pensée en train de se construire. Le jury fait en sorte que le candidat puisse au mieux argumenter, se déplacer, prendre du recul, proposer et argumenter.

Pour conclure

Le jury encourage le candidat à envisager sa réflexion comme une démarche formatrice. Il apprend au cours de sa préparation.

Il est conseillé de participer autant que possible aux différentes formations proposées en académie.

Le jury recommande aussi au candidat de se tenir informé de l'actualité artistique et de fréquenter régulièrement des lieux d'exposition afin d'établir des liens très étroits avec son enseignement.

Grille d'évaluation

1^{ère} partie (présentation du dossier RAEP) : 30 mn (présentation 10 mn, entretien 20 mn)

COMPÉTENCES	ATTENDUS
1. Émergence du sens et des points saillants du dossier	<ul style="list-style-type: none"> Éclairer sa pratique et son expérience professionnelle (en référence aux 2 parties du dossier) Mettre en évidence une stratégie, des choix didactiques et pédagogiques
2. Maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, didactiques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser des connaissances théoriques : champ disciplinaire et attendus du programme Savoir viser et évaluer des apprentissages Prendre en compte la spécificité des publics pour favoriser la réussite de chaque élève Inscrire son enseignement dans une relation au champ artistique : référence, ouverture, partenariat Adopter un positionnement éthique et déontologique ; sens de la responsabilité vis à vis de la communauté éducative
3. Analyse, mise à distance	<ul style="list-style-type: none"> Prendre du recul dans l'analyse de la situation exposée Argumenter ses choix didactiques et pédagogiques Analyser les effets de sa pratique ; repositionner son propos
4. Structuration, clarté, précision du propos	<ul style="list-style-type: none"> Construire sa réponse en utilisant une terminologie et un discours appropriés ; s'exprimer avec clarté et précision Se montrer réactif aux questions posées

2^{ème} partie (réponse à la question écrite) : 30 minutes (exposé 10 mn, entretien 20 mn)

COMPÉTENCES	ATTENDUS
1. Saisie de la question	<ul style="list-style-type: none"> Réponse précise et ciblée à la question posée Faculté de construire un propos adapté
2. Maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques en articulation à la question	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des enjeux d'une situation d'enseignement Capacité à articuler sa réflexion pédagogique au champ disciplinaire des arts plastiques Mettre en évidence d'une culture personnelle et théorique
3. Connaissance de l'institution et des conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à éclairer son expérience, en appui sur des exemples concrets Identité professionnelle et connaissance du terrain Posture de l'enseignant
4. Structuration du propos, prise de distance	<ul style="list-style-type: none"> Construction et clarté du propos Aptitude à la mise à distance ; capacité à adopter une posture ouverte Réactivité aux questions posées